

[Charte de qualité de la LSF dans les programmes télévisés](#) [1]

Le 15 janvier 2015 a été signée au CSA la [charte de qualité pour l'usage de la LSF dans les programmes télévisés](#) [2], en présence de Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Olivier Schrameck, président du CSA, Cédric Lorant, président de l'UNISDA, Nicolas About, président du groupe de travail "accessibilité aux personnes handicapées" et Mémona Hintermann-Affejée, vice-présidente du groupe de travail "accessibilité aux personnes handicapées".

Cette charte indique que les signataires doivent porter une attention particulière au respect du sens du discours lors de l'interprétation en LSF ou encore au respect de la langue française, quelle que soit la langue cible (français oral, sous-titré ou LSF). La Charte insiste également sur la bonne visibilité de l'interprète dont l'incrustation doit idéalement représenter 1/3 de l'écran de télévision. Les interprètes doivent être des professionnels diplômés, demande également la Charte.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/charte-de-qualit%C3%A9-de-la-lsf-dans-les-programmes-t%C3%A9l%C3%A9vis%C3%A9s>

[2] <https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/Charte%20LSF.pdf>